

De Cap Coz à Beg Meil



Visorando

Une randonnée proposée par FLOCH

De la plage de Cap Coz à la Pointe de Beg Meil par le sentier côtier et en empruntant les nouveaux aménagements gagnés sur les propriétés qui empiétaient sur le domaine maritime. Découverte du sémaphore et de la dune domaniale puis retour plus facile par de petites routes et chemins un peu retirés.



Durée :	3h00	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10.05km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	50m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	42m	Commune :	Fouesnant (29170)
Point haut :	34m		
Point bas :	2m		

Description

Accès : De Fouesnant, suivre la D45 en direction de Beg Meil. Au rond-point indiquant Cap Coz, tourner à gauche. Le parking se situe sur la droite, environ 300m avant la plage.

(D/A) Du parking, suivre la route qui descend vers la plage. Au bout d'environ 300m, virer à droite pour s'engager dans le sentier côtier.

Balisage GR® 34 : Blanc et Rouge

(1) Le départ du GR® est bien indiqué. Suivre ce sentier qui surplombe la mer. A gauche, vous avez un beau point de vue sur la plage de Cap Coz. Continuer ce sentier qui serpente entre de vieux pins maritimes et longe sur la droite de belles propriétés. Dépasser la petite Plage de Bot Conan où il faut descendre sur la plage et atteindre celle de Lantecost après avoir contourné un kiosque original ("pavillon de plage" du château de Bot Conan). Traverser cette petite plage et monter sur environ 200m vers un parking.

Balisage GR® 34 : Blanc et Rouge + marques Jaunes

(2) Virer à gauche et continuer le sentier côtier. Poursuivre, contourner la Roche Percée et atteindre la Plage de Kerveltrec où il faudra y descendre par un escalier taillé dans la roche **(3)** puis remonter un peu plus loin au niveau d'une ancienne cabine de bain construite en pierre. Le sentier se poursuit entre belles propriétés sur la droite et vue sur le fond de la baie avec l'entrée du port de la Forêt-Fouesnant.

(4) Arriver à un nouvel escalier en bois pour descendre sur la plage puis remonter par le sentier qui contourne la propriété de Lanroz. Poursuivre en suivant bien le balisage car le chemin se faufile entre différentes habitations pour atteindre le Chemin de la Cale.

(5) Descendre sur quelques mètres puis prendre à droite le Chemin Creux que l'on va suivre jusqu'au chemin qui mène à la Plage des Oiseaux sur la gauche.

(6) Ensuite, vous n'avez plus le choix. Vous entrez dans la partie nouvellement aménagée : une bande d'environ 1,40m vous fera longer le bord de mer encadré par de hautes palissades.

(7) Atteindre ainsi la pointe où se situe le sémaphore. En cours de chemin, quelques coups d'œil sur le bord de mer et à droite sur les belles propriétés. Poursuivre, orientation Ouest, ce sentier qui longe la Plage des Dunes puis les Dunes Domaniale de Beg Meil plantées de pins maritimes. Atteindre le début de la Plage de Kernil.

Points de passages

- D/A Parking environ 300m avant la plage**
N 47.88104° / O 3.993418° - alt. 26m - km 0
- 1 Début du sentier côtier GR34**
N 47.882972° / O 3.9902° - alt. 14m - km 0.34
- 2 Début de la partie balisée en Jaune**
N 47.871452° / O 3.985639° - alt. 11m - km 1.92
- 3 Escalier taillé dans la roche**
N 47.869279° / O 3.984737° - alt. 9m - km 2.2
- 4 Escalier en bois**
N 47.864661° / O 3.984529° - alt. 4m - km 2.9
- 5 Descente vers la cale**
N 47.860784° / O 3.985124° - alt. 14m - km 3.6
- 6 Nouvel aménagement**
N 47.857228° / O 3.979835° - alt. 9m - km 4.3
- 7 Pointe de Beg Meil et son sémaphore**
N 47.854384° / O 3.976152° - alt. 7m - km 5.06
- 8 Fin du GR et du sentier côtier**
N 47.854309° / O 3.989237° - alt. 7m - km 6.14
- 9 Chemin herbeux**
N 47.863631° / O 3.992736° - alt. 17m - km 7.28
- 10 Traversée de la D45**
N 47.869702° / O 3.994328° - alt. 27m - km 8.04
- 11 Large chemin à gauche vers Bot Conan**
N 47.871387° / O 3.988277° - alt. 17m - km 8.74
- D/A Parking au débouché sur la Descente de Bellevue**
N 47.881062° / O 3.993423° - alt. 26m - km 10.05

Balisage Jaune

(8) Abandonner le GR® qui se poursuit en bord de mer et obliquer à droite orientation Nord. Dépasser le premier rond-point et suivre la petite route intitulée Chemin de Kerlosquen. Continuer sans tenir compte des rues et impasses à droite comme à gauche. Après un camping, à la patte d'oie, obliquer à gauche dans le Chemin de Kerdero prolongé par celui de Hent Galzadeg.

(9) Virer à gauche dans le chemin Vinogen Louarn (venelle du renard). Aboutir dans le Chemin de Kerprigent qui se poursuit par un chemin herbeux bordé d'arbres. Au bout, virer à droite pour rejoindre la D45 que l'on va suivre à gauche en empruntant la piste cyclable sur environ 250m.

(10) Traverser au passage pour piétons et poursuivre en face puis virer à gauche dans la première rue. Au croisement, tourner à droite dans la route qui descend vers la plage.

Hors balisage

(11) A la patte d'oie, tourner à gauche et suivre le large chemin qui longe la propriété du Château de Bot Conan datant de 1899. Poursuivre en longeant les vergers d'un producteur de kiwi bio.

Au lieu-dit Kerscolper, continuer tout droit en longeant un camping sur la gauche et aboutir à la Descente de Bellevue où se situe le parking (D/A).

Informations pratiques

Après la Plage des Oiseaux, le parcours emprunte de nouveaux aménagements : une bande d'environ 1,40m de large récupérée sur des propriétés privées qui empiétaient sur le domaine maritime. Cette lutte a duré près de 40 ans.

Avant cet aménagement, il fallait passer par les rochers au bas de la falaise à condition que la marée soit basse.

Ce circuit est classé moyen car le sentier côtier oblige à quelques reprises d'emprunter des escaliers pour continuer sur la plage.

Circuit à faire de préférence hors dimanche car très fréquenté dans la partie côtière.

Ce circuit peut se combiner avec celui "Autour du Cap Coz en passant par le bois et le marais de Penfoulic" pour un total d'environ 18 km.

NB : Les dernières tempêtes ont créé des perturbations sur les nouveaux aménagements.

Par précaution, se renseigner à l'office de Tourisme de Fouesnant : Tél : 02 98 51 18 88 - Fax 02 98 56 64 02

omtfouesnant@gmail.com

ou à la mairie : Email : contact@ville-fouesnant.fr

Accueil du public

Tél. 02 98 51 62 62

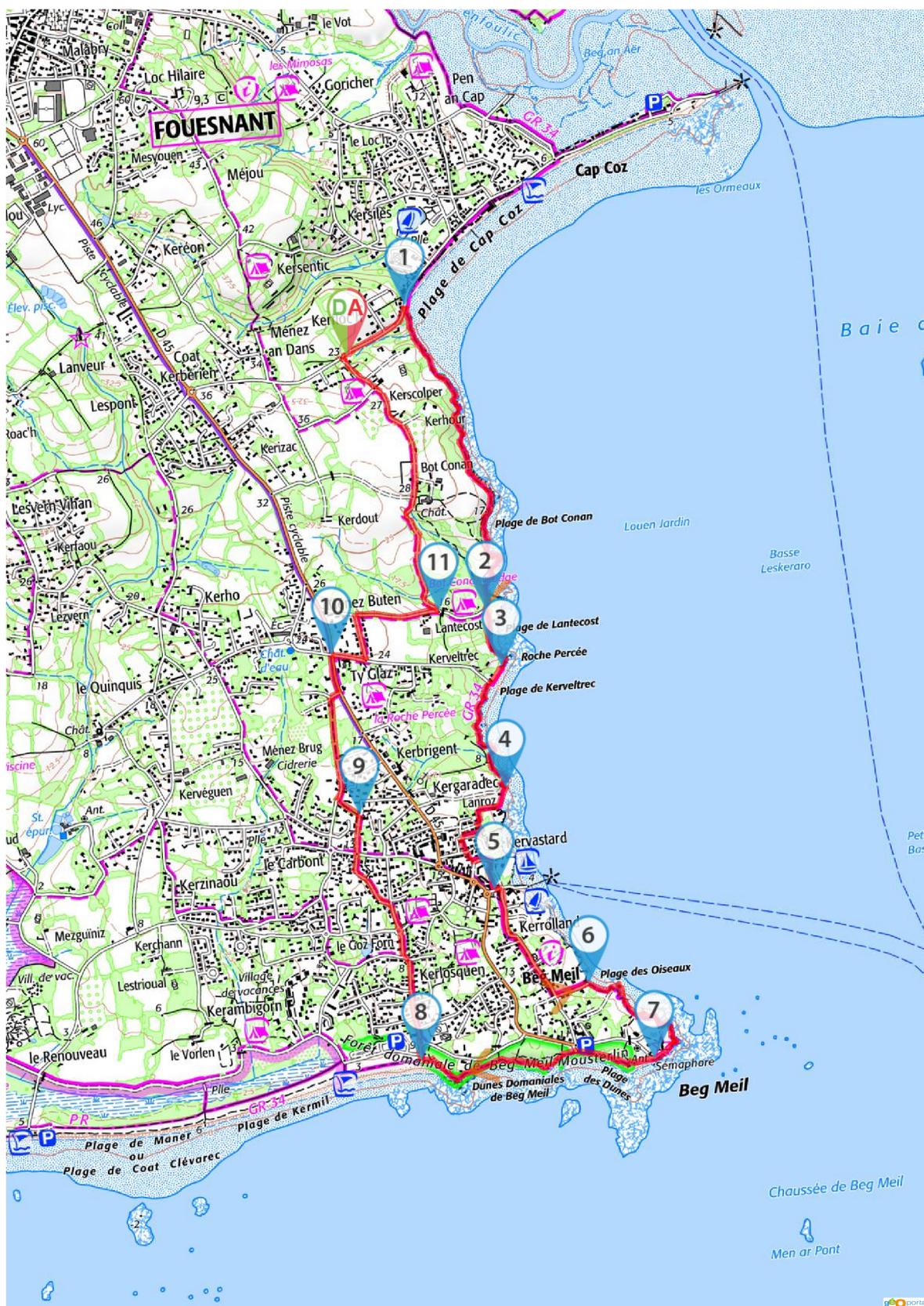
A proximité

[Beg Meil](#): la rubrique "Balades en bordure de mer" permet de visualiser par où il fallait passer avant les nouveaux aménagements.

Nombreuses plages et criques sablonneuses.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-de-cap-coz-a-beg-meil/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.